

FICHE TECHNIQUE

BUCHE DE RAMONAGE FEU NET
 Réf. : 150 EAN 13 : 3355660001506

Le support ci-dessous regroupe les rubriques suivantes :

- * Présentation générale * Mode d'emploi * Conseils de sécurité * Précautions

MODE D'EMPLOI

En début de saison ou si vous ne connaissez pas l'état de votre conduit, utiliser la bûche de ramonage pour éliminer les résidus accumulés.

La bûche va réaliser un ramonage chimique de votre installation et vous permettre de profiter immédiatement et en toute sécurité de votre cheminée.

Après utilisation du produit, il faut vérifier la vacuité du conduit de la cheminée avec un moyen mécanique (kit de Ramonage).

Le ramonage sera tout à fait terminé après quelques jours de fonctionnement à feu moyen qui finiront de détruire les suies et goudrons.

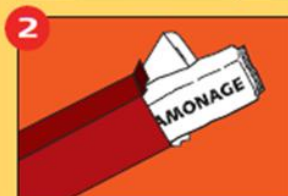
Fonctionne par catalyse.

Rend les goudrons ininflammables.



Faire un bon feu pendant 1 h pour chauffer le conduit.

Étaler les braises.



Sortir la bûche de sa boîte.



Placer la bûche dans son sachet, sur le lit de braises.



Réduire le tirage. La bûche va brûler pendant 1 h env. et effectuer le ramonage chimique de votre installation.

Dès que la combustion de la bûche est terminée (env. 1 h) vous pouvez recharger en combustible.

Une sécurité garantie avec le certificat CONFORMIS

Avec la Bûche de RAMONAGE vous bénéficiez de la garantie du Certificat CONFORMIS.

L'utilisation de la Bûche de Ramonage, suivant le mode d'emploi indiqué, vous donne droit à une assurance "dommages" offrant à l'utilisateur les garanties incendie suivantes :

- Dommages mobiliers et immobiliers confondus : 304 898 €.
- Ce contrat ne possède pas de clause de franchise ni de clause de vétusté.

- Ce contrat intervient en complément ou à défaut du contrat incendie souscrit par ailleurs par l'utilisateur.
- En complément du contrat incendie, le contrat prendra en charge le différentiel entre le remboursement de l'assurance incendie et la valeur réelle du dommage.
- Une fois le certificat d'adhésion CONFORMIS renvoyé, le contrat de garantie prend effet le 16^{ème} jours après la date d'utilisation de la Bûche de Ramonage.
- La durée de garantie du contrat est de 1 an.

INFO CONSOMMATEUR

Le ramonage, c'est le nettoyage de la paroi intérieure du conduit de fumée afin d'en éliminer les suies et les dépôts et d'assurer la vacuité du conduit sur tout son parcours. Le ramonage est obligatoire, conformément aux dispositions légales en vigueur. Si le ramonage mécanique permet de vérifier la vacuité de la cheminée, il ne permet pas la destruction complète des bistres, du goudron et du cacin. Des essais scientifiques, conduits par un organisme officiel, le CSTB, ont démontré que la combinaison ramonage chimique et ramonage mécanique donnait à l'utilisateur l'assurance de la vacuité et du nettoyage optimum du conduit. L'AFPMR vous conseille de suivre parfaitement les indications figurant sur les emballages, limitant ainsi au maximum les risques de feu de cheminée et vous garantissant économie, sécurité et confort.



Association des Fabricants de Produits et Matériaux de Ramonage

n° adhérent : 9574004

* Remarque(s) supplémentaire(s) :

- La bûche de ramonage est un produit breveté.
- **Composition** : sans soufre, sans chlore et + de 33% de matières actives.